PREFETE DU PAS-DE-CALAIS
Direction des Politiques Interministérielles
Bureau des Procédures d'Utilité Publique et de l'Environnement
Section Installations Classées

Commune de SOUCHEZ

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

EXPLOITATION D'UN ELEVAGE AVICOLE PAR L'EARL PRUVOST PETITIONNAIRE

En exécution du Code de l'Environnement et d'un arrêté préfectoral du 2 septembre 2015, une enquête publique est ouverte pendant 33 jours à partir du 28 septembre 2015, sur la demande d'exploitation d'un élevage avicole de 265 920 poules pondeuses, par l'EARL PRUVOST sur le territoire de la commune de SOUCHEZ.

M. Claude PRUVOST est chargé du suivi du dossier de l'EARL PRUVOST - Tél. : 03 21 44 72 98.

Un dossier relatif à ce projet est déposé en mairie de SOUCHEZ, siège de l'enquête.

Un dossier sous format numérique est déposé en mairies de ABLAIN SAINT NAZAIRE, CARENCY, NEUVILLE SAINT VAAST, GIVENCHY EN GOHELLE, AIX NOULETTE, VIMY, ANGRES et MONT SAINT ELOI.

Une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale sont insérés au dossier d'enquête publique.

Les personnes qui auraient des observations à faire valoir au sujet de cette installation sont invitées soit à les consigner sur le registre ouvert, à cet effet, en Mairie de SOUCHEZ du 28 septembre 2015 au 30 octobre 2015 inclus, soit à les transmettre par courrier en Mairie de SOUCHEZ ou les formuler à M. Jean Pierre SEMIC, commissaire-enquêteur, qui sera présent en cette mairie, siège de l'enquête :

- **le lundi 28 septembre 2015 de 8 h à 11 h**
- **le mercredi 7 octobre 2015 de 14 h 30 à 17 h 30**
- **le jeudi 15 octobre 2015 de 14 h 30 à 17 h 30**
- **le vendredi 23 octobre 2015 de 9 h à 12 h**
- **le vendredi 30 octobre 2015 de 14 h 30 à 17 h 30**

M. Michel HOUDAIN est désigné commissaire enquêteur suppléant pour cette même enquête publique.

La copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an, en mairies de SOUCHEZ, ABLAIN SAINT NAZAIRE, CARENCY, NEUVILLE SAINT VAAST, GIVENCHY EN GOHELLE, AIX NOULETTE, VIMY, ANGRES et MONT SAINT ELOI.

A l'issue de l'enquête, la Préfète statuera sur la demande d'autorisation d'exploiter.

Les personnes intéressées pourront consulter sur le site Internet de la Préfecture du Pas-de-Calais (Publication/Consultation du Public) les informations relatives à ce projet.